

Enduro des Monts de Vologne : une autorisation préfectorale insensée et incohérente !

Les associations de protection de l'environnement (ASVPP – Oiseaux Nature – Vosges Nature Environnement) dénoncent avec force l'autorisation délivrée par le préfet et relative à l'enduro qui a lieu ce week end sur le secteur de Granges/Vologne, et qui doit mobiliser 2 fois 500 motards sur 90 km en forêt ou milieu naturel.

Celle-ci est insensée et inacceptable car pour la 2^{ème} année consécutive, le service instructeur (DDT) et l'ensemble des services consultés (ONF – Parc des Ballons – Conservatoire des espaces naturels – Agence Française Biodiversité) ont émis un avis défavorable circonstancié : période très sensible de reproduction – troubles des zones de quiétude – dégradation du milieu naturel et forestier...).

Cette autorisation est par ailleurs incohérente car elle est assortie d'une interdiction d'emprunter les chemins non ouverts à la circulation publique alors que les plans fournis par l'organisateur les mentionnent expressément, ce qui est en contradiction avec le code forestier, le code de l'environnement et la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels !

Enfin, cette décision est aggravée du fait que monsieur le préfet réitère cette autorisation dans les mêmes circonstances que l'an dernier alors que les organisateurs n'avaient déjà pas respecté les mêmes prescriptions et avaient fait l'objet d'un procès verbal !

Par ailleurs, les autres utilisateurs de la forêt, las de toutes ces nuisances sonores et dégradations en forêt, ne comprennent pas que celle-ci deviennent le terrain de jeu de quelques uns et que 500 motards soient autorisés à commettre en toute impunité les mêmes méfaits que ceux interdits par la loi.

En outre une telle autorisation est perçue par de nombreux pratiquants comme un feu vert, un encouragement à ces pratiques que valorise sans retenue la presse sportive.

Elle est aussi anachronique et en complète contradiction avec la mobilisation citoyenne actuelle qui exprime son inquiétude face au réchauffement climatique et réclame aux pouvoirs publics des actes concrets de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre !

Nous sommes confondus que monsieur le préfet soit davantage sensible à la défense des intérêts de quelques uns qu'à la situation très préoccupante de l'effondrement de la biodiversité et la nécessaire protection des milieux naturels sensibles de notre territoire.

Enfin nous ne pouvons que dénoncer cette attitude qui consiste à ne pas tenir compte de l'avis des services de l'Etat consultés, et à mépriser ainsi un travail réalisé avec beaucoup de sérieux.

Nous nous élevons aussi contre le fait de donner une autorisation dans des délais qui ne nous permettent pas de saisir le tribunal pour un recours en annulation, empêchant ainsi de s'exercer pleinement le fonctionnement démocratique de nos institutions !

Comment prétendre servir l'intérêt général dans ces conditions ?



Un parcours sur chemins « ouverts à la circulation » tel que l'exige l'arrêté préfectoral... bien respecté par les organisateurs ! Y circuleriez vous avec votre voiture ?